

GARDEX CHEMICALS LTD.  
7 MERIDIAN RD.  
ETOBICOKE, ONTARIO  
M9W 4Z6  
TÉL. : 416 675-1638 TÉLÉC. : 416 798-1647

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
PYRÉTHRINE 5-25  
DATE DE PRÉPARATION : 20 décembre 2020

**SECTION 1**  
**IDENTIFICATION ET UTILISATION DU PRODUIT**

NOM DU PRODUIT :	PYRÉTHRINE 5-25
FAMILLE CHIMIQUE :	VÉGÉTAL ET SYNERGISTE
NOM CHIMIQUE ET SYNONYMES :	PYRÉTHRINES ET BUTOXYDE DE PIPÉRONYLE
NOM COMMERCIAL :	PYRÉTHRINES SYNERGÉTIQUES
DOMAINES D'APPLICATION :	INSECTICIDE DE CONTACT POUR L'INTÉRIEUR
EN CAS D'URGENCES LIÉES AU TRANSPORT	CANUTEC 1 613 996-6666
EN CAS D'URGENCES MÉDICALES	911
COURRIEL :	contact@gardexinc.com

**SECTION 2**  
**DANGERS**

DANGERS		
Ce pesticide est régi par la <i>Loi sur les produits antiparasitaires</i> et, par conséquent, n'a pas été classé et est exempté de la <i>Loi sur les produits dangereux</i> et du SIMDUT. Il est considéré comme dangereux en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200.		
Toxicité aiguë :	Catégorie 4	Sensibilisant cutané : Catégorie 1
<b>AVERTISSEMENT</b>		
		
Mentions :		
H332 – Nocif par inhalation H317 – Peut provoquer une allergie cutanée		
Apparence :	Claire à ambrée	.
État physique :	Liquide	
Odeur :	Légère odeur de solvant aromatique	

## SECTION 2

### DANGERS (SUITE)

Conseils de prudence : Prévention

P261 – Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards  
P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P280 – Porter des gants résistant aux produits chimiques

Conseils de prudence : Intervention

P302 + P352 – En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau chaude  
P333 + P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin  
P363 – Laver les vêtements contaminés  
P304 + P340 – EN CAS D'INHALATION, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Conseils de prudence : Stockage

P404 – Stocker dans un récipient fermé

Conseils de prudence : Élimination

P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation provinciale

## SECTION 3 INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENTS DANGEREUX	%	VLE <sup>1</sup> ACTUELLE
PYRÉTHRINES	0,5	DL <sub>50</sub> >1 800 mg/kg
BUTOXYDE DE PIPÉRONYLE	2,5	DL <sub>50</sub> 7 500 mg/kg
SOLVANT PÉTROLIER (ISOPARAFFINE)	97,0	300 ppm

## SECTION 4 PREMIERS SOINS

**PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion :** Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.

Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.

Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**SECTION 5  
DONNÉES SUR LES INCENDIES ET LES EXPLOSIONS**

<b>POINT D'ÉCLAIR</b> : 45,0 °C (creuset fermé Tag)	<b>LIMITES D'INFLAMMABILITÉ</b> : <b>LIE</b> ° N.E. <b>LSE</b> ° N.E.	<b>AGENTS EXTINCTEURS</b> : POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE, CO <sub>2</sub> , BROUILLARD, EAU
<b>PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES, RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION</b> : ÉVACUER LA ZONE DANGEREUSE. PORTER UN APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE AUTONOME À PRESSION POSITIVE ET DES VÊTEMENTS DE PROTECTION. UTILISER DE L'EAU POUR REFROIDIR LES RÉCIPIENTS EXPOSÉS AU FEU. COMBATTRE COMME UN FEU DE LIQUIDE INFLAMMABLE.		

**SECTION 6  
MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

<b>MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET OU DE DÉVERSEMENT</b> : ÉLIMINER TOUTES LES SOURCES D'INFLAMMATION. CONTENIR LE DÉVERSEMENT AVEC UNE MATIÈRE ABSORBANTE. PELLETÉ LA MATIÈRE DANS UN CONTENANT POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS. DÉCONTAMINER LA ZONE À L'AIDE D'UNE SOLUTION À BASE DE JAVELLISANT, DE SOUDE OU DE SOUDE CAUSTIQUE. RÉPÉTER À L'AIDE D'UNE SOLUTION DÉTERGENTE.
--

**SECTION 7  
MANUTENTION ET STOCKAGE**

<b>TEMPÉRATURE DE STOCKAGE (OPTIMALE)</b> : 16 à 20 °C	<b>DURÉE DE CONSERVATION MOYENNE</b> : 5 ANS
<b>SENSIBILITÉS SPÉCIALES (CHALEUR, LUMIÈRE, HUMIDITÉ)</b> : GARDER À L'ÉCART DES SOURCES DE CHALEUR ET D'INFLAMMATION.	
<b>PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANUTENTION ET DU STOCKAGE</b> : STOCKER DANS UN ENDROIT FRAIS, SEC ET SOUS CLEF.	

**SECTION 8  
DONNÉES SUR LES MESURES DE PROTECTION SPÉCIALE (EPI)**

<b>TYPE D'APPAREIL RESPIRATOIRE</b> : APPROPRIÉ POUR LES VAPEURS ORGANIQUES OU UTILISER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ.	
<b>PROTECTION OCULAIRE</b> : LUNETTES DE PROTECTION	<b>GANTS</b> : NEOPRENE
<b>AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION</b> :	

**SECTION 9  
DONNÉES PHYSIQUES**

<b>ÉTAT PHYSIQUE</b> : LIQUIDE	<b>APPARENCE</b> : AMBRÉE CLAIRE	<b>ODEUR</b> : ODEUR DE SOLVANT	<b>DENSITÉ RELATIVE</b> : 0,801 kg/L
<b>DENSITÉ DE VAPEUR</b> : N.E.	<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU</b> : FAIBLE	<b>POINT DE FUSION</b> : N.E.	
<b>TENSION DE VAPEUR</b> : N.E.	<b>% VOLATIL PAR VOLUME</b> : 100	<b>POINT D'ÉBULLITION</b> : N.E.	

**SECTION 10  
DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ**

<b>STABILITÉ</b> : STABLE	<b>CONDITIONS À ÉVITER</b> : CHALEUR EXCESSIVE
<b>INCOMPATIBILITÉ (SUBSTANCES À ÉVITER)</b> : ÉVITER LES SUBSTANCES ALCALINES	
<b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX</b> :	

**SECTION 11  
DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

<b>DL<sub>50</sub>, ORALE (INGESTION)</b> : >1 800 mg/kg (PYRÉTHRINES 100 %)	<b>DL<sub>50</sub>, CUTANÉE (CONTACT AVEC LA PEAU)</b> : 1 800 mg/kg (PYRÉTHRINE)	<b>CL<sub>50</sub>, INHALATION</b> : N.E.
<b>POISSON, CL<sub>50</sub></b> : TOXIQUE POUR LES POISSONS	<b>VLE (UNITÉS) (VALEUR LIMITE D'EXPOSITION)</b> : 0,1 mg/m <sup>3</sup>	<b>IRRITATION CUTANÉE</b> : IRRITATION EN CAS DE CONTACT PROLONGÉ
<b>EFFETS POUR LES YEUX</b> : IRRITATION CAUSÉE PAR LE SOLVANT	<b>EFFETS POUR LES POUMONS</b> : IRRITATION DES MEMBRANES	
<b>MESURES DE PREMIERS SOINS ET EN CAS D'URGENCE, EFFETS D'UNE SUREXPOSITION</b> : LES PERSONNES AYANT DES ANTÉCÉDENTS D'ALLERGIE OU D'ASTHME PEUVENT ÊTRE SENSIBLES AUX PYRÉTHRINES. L'INGESTION OU L'INHALATION PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES MUQUEUSES. NE PAS FAIRE VOMIR EN RAISON DE L'ASPIRATION POSSIBLE DU SOLVANT DANS LES POUMONS. OBTENIR UNE AIDE MÉDICALE. <b>CONTACT OCULAIRE</b> – RINCER À L'EAU PENDANT 15 MINUTES. <b>CONTACT CUTANÉ</b> – IRRITATION EN CAS D'EXPOSITION PROLONGÉE. SE LAVER AVEC DU SAVON ET DE L'EAU.		

**SECTION 12  
DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

<b>TOXIQUE POUR LES POISSONS ET LA FAUNE :</b> ÉVITER LA CONTAMINATION DES VOIES D'EAU, DE L'EAU STAGNANTE OU DES VOIES DE RUISSELLEMENT.	<b>PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :</b> Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.
--	--

**SECTION 13  
ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

<b>ÉLIMINATION :</b> 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant vide inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.  RESPECTER LA RÉGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FÉDÉRALE CONCERNANT L'ÉLIMINATION OU LE RECYCLAGE DU CONTENANT.
---

**SECTION 14  
INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>APPELLATION RÉGLEMENTAIRE EN VERTU DE LA LOI SUR LE TMD : S.O.</b>			
<b>CLASSIFICATION :</b> S.O.	<b>N° ONU/NA :</b> S.O.	<b>GROUPE D'EMBALLAGE :</b> S.O.	<b>PLAQUES REQUISES :</b> S.O.
<b>APPELLATION TECHNIQUE :</b> PYRÉTHRINES			
<b>N° DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCES LIÉES AU TRANSPORT :</b> 1 800 561-7302, POSTE 500			
<b>PRÉPARÉ PAR :</b> GARDEX CHEMICALS LTD.	<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :</b> 416 675-1638	<b>DATE :</b> 1 <sup>ER</sup> FÉVRIER 2005	

**SECTION 15  
INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

<b>CE PRODUIT EST RÉGI PAR LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES DE L'ARLA, n° 9371.</b>  <b>LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.</b>
--

**SECTION 16  
AUTRES INFORMATIONS**

<b>Les informations sont fournies sans garantie, explicite ou implicite, mais elles sont exactes à la connaissance de GARDEX CHEMICALS LTD. Les données sur cette fiche se rapportent uniquement au produit spécifiquement désigné dans le présent document. GARDEX CHEMICALS LTD. n'assume aucune responsabilité juridique découlant du fait de recourir ou de se fier à ces données.</b>
--

<sup>1</sup> Valeur limite d'exposition

<sup>2</sup> Limite inférieure d'explosivité

<sup>3</sup> Limite supérieure d'explosivité

N.E. = NON ÉTABLI(E) S.O. = SANS OBJET I.A. = INGRÉDIENT ACTIF